

du temps perdu, ne saurait empêcher d'exprimer hautement toute la joie que l'on ressent de ce triomphe si longtemps attendu, et d'éprouver une vive reconnaissance pour tous ceux qui ont contribué à sauver Paris et la France de plus grands malheurs.

L'armée s'est montrée à la hauteur de sa mission de salut; officiers et soldats ont déployé le plus intrépide courage.

La nouvelle de la délivrance de Paris ne peut manquer d'être accueillie dans les provinces avec la plus vive allégresse. C'est une grande difficulté qui disparaît au milieu des terribles complications qui ruinaient la France, suspendaient son existence et compromettaient pour si longtemps son avenir.

La prolongation du siège de Paris pouvait faire éclater dans plusieurs centres manufacturiers de nouvelles insurrections, fomentées par les affiliés de l'Internationale, et le gouvernement éprouvait de vives inquiétudes par suite des renseignements qui lui parvenaient des départements.

Dans les derniers jours de l'attaque, c'est le canon qui était chargé de frapper aux portes qu'il fallait ouvrir; le canon a produit son œuvre de destruction sur les murailles et les pont-levis, et les pertes d'hommes ont été relativement peu considérables.

Les généraux ayant compris, dans les derniers temps, que les insurgés ne tiendraient point derrière les remparts démolis, n'ont pas voulu risquer un assaut meurtrier, et cette tactique leur a merveilleusement réussi.

Ils ont eu le bonheur de franchir les murailles sans perdre beaucoup de soldats; mais malheureusement, ils ont encore à faire tomber les dernières barricades, et, dans les conditions où se trouvent les insurgés, avec un si grand nombre de canons et de mitrailleuses, la possession complète de Paris coûtera encore de douloureux sacrifices.

Mais les troupes sont animées d'une grande ardeur, elles savent qu'elles combattent pour le salut de la patrie.

La victoire remportée par l'armée du Grand Parti de l'Ordre sur les rouges de Paris, rendra certainement plus réservés les rouges de la province; les révolutionnaires de l'Internationale seront bien forcés de reconnaître que l'armée est résolue à délivrer la France de leur tyrannie.

Les électeurs se rappelleront aussi quels sont les hommes et les principes qui servent à rompre les digues, et comment le pays se trouve ainsi livré à ces désastreuses inondations.

LÉTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUBAIX.

Versailles, 22 mai, 1871.

La science militaire a été prise en défaut, et nous en sommes fort aises. Au dire des hommes du métier, qui s'en expliquaient avec détails samedi, il fallait au moins huit jours pour que Paris pût être occupé par l'armée. Or, il n'a pas été nécessaire de donner l'assaut à la capitale, car les remparts ont été abandonnés et l'armée a pu entrer par plusieurs endroits dans l'enceinte. La guerre des rues peut durer un jour, peut-être deux, peut-être plus, mais Paris était délivré à l'heure où nos soldats franchissaient l'enceinte, où le drapeau français pénétrait dans la ville. On ne croit plus à présent qu'à des escarmouches; ce n'est plus la guerre.

Tel est, en effet, le résumé des paroles que M. Thiers est venu apporter à la tribune dès le début de la séance, et que la Chambre a plusieurs fois interrompues par ses applaudissements. Sous le rapport militaire, M. Thiers ne venait que confirmer ce que l'on savait déjà ici, et d'ailleurs, le télégraphe avait, dès hier soir, appris à toute la France que l'armée régulière était entrée dans la capitale.

Mais le Chef du pouvoir exécutif a fait une déclaration qui était utile, sinon nécessaire: il a affirmé que le gouvernement ne ferait qu'appliquer les lois pour juger et condamner les criminels. C'était utile à dire, car c'était réfuter les calomnies que certain esprit de parti pourrait inspirer.

Du reste, vous savez déjà tout cela, car le télégraphe vous a dû porter ces renseignements. Les déclarations de M. Thiers ont été saluées par deux longues salves d'applaudissements.

M. Jules Simon est monté ensuite à la tribune, et on a lu ensuite un projet de loi, en vertu duquel la Chambre est invitée à ordonner la reconstruction de la colonne Vendôme, qui sera surmontée d'une statue représentant la France et la réparation immédiate du monument expiatoire élevé à la mémoire de Louis XVI. L'urgence a été adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de M. Tolain; il y a eu quelques abstentions.

M. Cocheré a demandé ensuite à la Chambre de voter une proposition portant que l'armée de terre et de mer et le Chef du pouvoir exécutif ont bien mérité de la patrie. M. de Lasteyrie a demandé que le nom du général Mac-Mahon fût compris dans la proposition; mais la Chambre a été d'avis que le mot armée

comprend les chefs et les soldats, et elle a voté la proposition de M. Cocheré à l'unanimité moins deux voix.

M. Thiers est alors monté à la tribune; il était fort ému; il a dit qu'il témoignait à la Chambre toute sa gratitude, car elle venait de lui accorder la plus grande récompense qu'il eût reçue de sa vie. Deux nouvelles salves d'applaudissements accueillirent ces paroles; et le président se mit à procéder au tirage mensuel des bureaux.

Nous assistons depuis le matin au lamentable défilé des prisonniers; ils passent par bandes de 100, 200 et même davantage entre deux haies de gendarmes. Les insurgés ne leur ont pas épargnés et par un soleil ardent, on les oblige à marcher tête nue. Quelles figures! quelques-uns se tiennent avec arrogance, quelques autres ont l'air très abattu, la majorité n'a que l'aspect abruti. Quoique sont là les gens qui ont été pendant deux mois les maîtres, les tyrans de cette grande ville, la capitale de la civilisation! Ils sortaient du bagne et des prisons. Sans doute, il faudra faire un tri parmi ces gens-là; mais nous espérons que l'on s'appliquera à faire sortir le bien du mal et que l'on créera bien loin de la terre de France qu'ils ont essayé de souiller, une colonie où ils vivront, où du moins l'on placera ceux que le bagne ne réclamera pas.

La gare Montparnasse est occupée par les troupes et des communications rapides vont pouvoir être rétablies entre Paris et Versailles.

On a signalé deux ballons qui semblaient transporter vers la Suisse quelques fugitifs, sans doute des membres de la Commune. Le fameux Assy, le chef de l'Internationale, en France, est pris. On dit Dombrowski cerné dans Neuilly avec une douzaine de milliers d'hommes.

Quelques députés vont se rendre dès ce soir à Paris: on espère que d'ici à deux jours, tout sera fini. Les batteries de la Butte Montmartre ont été criblées d'obus qui ont allumé quelques incendies.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 mai

M. J. SIMON, ministre de l'instruction publique. — Je viens déposer un projet de loi nécessitant par les événements auxquels nous venons d'assister.

L'insurrection qui finit menaçait tous nos monuments; elle en a renversé un qui rappelle des souvenirs héroïques à la France entière. Nous vous proposons de le relever en lui donnant un caractère national (Applaudissements.)

Il est un autre monument élevé par la piété de nos concitoyens, à la mémoire de Louis XVI; il a été en partie détruit. Nous vous proposons de déclarer qu'il sera réparé sur-le-champ. (Longs et vifs applaudissements.)

Ainsi auront disparu de nos rues les traces de cette guerre sauvage, en attendant que nous parvenions, à force de dévouement et de sacrifices, à en réparer les conséquences déplorables.

Voici les articles du décret:

Art. 1er. La colonne de la place Vendôme sera reconstruite. (Très-bien!)

Art. 2. Elle sera surmontée par une statue représentant la France. (Applaudissements.)

Une inscription dira la date de la démolition du monument et la date de sa reconstruction.

Art. 3. Le monument expiatoire consacré à la mémoire de Louis XVI sera immédiatement réparé. (Applaudissements prolongés.)

L'urgence est déclarée. Deux voix s'élèvent contre: l'une d'elles est celle de M. Tolain.

M. COCHÉRY dépose la motion suivante: « L'Assemblée nationale déclare que les armées de terre et de mer et M. le chef du pouvoir exécutif ont bien mérité de la patrie. (Très-bien!)

De toutes parts. — Aux voix! aux voix! M. G. DE LASTEYRIE. Il y a dans la motion de M. Cocheré une omission que la France ne nous pardonnerait pas; c'est celle du nom de M. le maréchal Mac-Mahon. (Oui! oui! — Protestations à gauche.)

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins deux voix; celle de M. Tolain est l'une de ces deux voix.

M. THIERS. L'exprime à la Chambre ma profonde gratitude pour le vote qu'elle vient d'émettre. Elle vient de m'accorder la plus grande récompense que j'aie ambitionnée. (Triple salve d'applaudissements.)

M. le PRÉSIDENT. Le procès-verbal constatera l'unanimité du vote aux applaudissements de l'Assemblée.

Le Times a reçu de son correspondant la lettre suivante:

Versailles, 23 mai, 2 h. 15 m. Je crois devoir ajouter quelques détails au compte-rendu que je vous ai déjà envoyé, de la manière dont les troupes arrivées dans l'enceinte se sont mises en mouvement vers les positions qu'elles ont occupées hier soir. La première colonne s'est dirigée d'Auteuil à la Muette, entre le chemin de fer et les fortifications. La seconde, partant d'Auteuil, a jeté par terre une barricade qui avait été élevée derrière l'arche du pont du chemin de fer, et, prenant la rue Raynaud et la rue Franklin, est arrivée par les hauteurs jusqu'au Trocadéro. Cette marche n'a pu être rapide, parce qu'à chaque pas on a dû prendre des précautions pour éviter les pièges que les insurgés auraient pu avoir placés sur la route. Les artilleurs et les soldats du génie entrèrent dans les maisons des terrasses, et examinèrent les magasins de poudre de la rue Beethoven, afin de prévenir la colonne contre une explosion.

La troisième colonne, se mettant en marche au Point-du-Jour, et a suivi les quais jusqu'au pont d'Iéna. En cet endroit, les trois colonnes se rejoignent et établissent une ligne d'occupation depuis Passy jusqu'à ce pont. La quatrième colonne a traversé la rivière du Point-du-Jour, et a suivi le quai du Grenelle. A l'arrivée de cette colonne au Champ-de-Mars, les insurgés y étaient campés en très grand nombre. Des tirailleurs s'élançèrent sur l'ennemi et le chassèrent de sa position, sans beaucoup de difficultés, bien que ce dernier eût avec lui un parc d'artillerie. Les insurgés se battirent pendant quelque temps, et la lutte se prolongea un peu vers la droite du Champ-de-Mars, où avaient été établies des baraques temporaires en bois.

Les insurgés se sont formés en carrés sur les quatre côtés de la partie du terrain qui a été, pendant longtemps, couverte de caissons d'artillerie, et ont répondu à l'attaque par un feu vigoureux; mais, entourés de tous côtés par une force imposante, ils ont dû céder sans qu'il y eût eu de très-grandes pertes de part ou d'autre. Le drapeau tricolore a, alors, été hissé au pavillon de l'École.

Je vous ai annoncé, dimanche, que le général Cissey se mettait en devoir, à dix heures du soir, de prendre d'assaut les positions des insurgés, à Vaugirard et à Montrouge; hier, je vous ai dit qu'il s'en était emparé, à deux heures, ayant fait usage des batteries de brèches.

On m'a dit que lui et sa première colonne sont entrés par une brèche pratiquée dans l'enceinte. Comme je n'ai pas visité ce lieu, je ne puis garantir l'existence d'une brèche dans le parapet. Dans tous les cas, il est certain que le général y a pénétré et que, s'avancant par le boulevard Montrouge, il a rencontré sur son chemin une énorme barricade, armée de six canons et de mitrailleuses. Les insurgés firent résistance, et il s'ensuivit un combat d'artillerie. La barricade fut prise de bonne heure, et la division continua sa marche en avant. Dans l'après-midi, il y eut une longue et violente canonnade entre le port d'Iéna et le port des Invalides; il s'agissait, de la part des troupes, de s'emparer des avenues.

Les insurgés se retranchèrent derrière les ruines de la cartoucherie, dans l'avenue Rapp, et on ne crut pas prudent d'amener les troupes trop près de ces ruines. Les insurgés en furent délogés par le feu de l'artillerie.

Il n'y a pas eu de combat à l'Arc-de-Triomphe, mais il y a eu une lutte au Palais de l'Industrie avant que les troupes pussent en prendre possession.

Les insurgés, sous les ordres de certains membres de la Commune, résistèrent par un feu de mousqueterie.

Pendant toute la journée, Montmartre n'a cessé de tirer dans la direction du Trocadéro. Son feu n'a pas tué, ni blessé beaucoup de soldats. Mais il a retardé la marche des troupes dans l'intérieur de la ville.

L'incendie dont je vous ai parlé dans une de mes dépêches d'hier, et que j'avais vu du viaduc du Point-du-Jour, avait été causé par une explosion à l'école de cavalerie de l'état-major, qui était pleine de cartouches.

Dombrowski n'a pas été pris. Il s'est échappé de la Muette au moment où les troupes y sont entrées, laissant derrière lui un service d'argenterie qui était dans la chambre où il allait se mettre à dîner.

Assi, qui est maintenant ici comme prisonnier, a été pris sur le quai de Billy. En réponse à l'interrogatoire officiel, il a dit qu'il n'y aurait de résistance dans Paris qu'à Montmartre et à Belleville.

2 heures après-midi. Montmartre a été pris après une lutte assez vive. Le drapeau tricolore flotte maintenant sur les buttes.

7 heures 45 soir. Immédiatement après l'envoi de mon dernier télégramme, je suis allé dans Paris, où j'ai été témoin du combat pendant plusieurs heures. Ce matin de bonne heure, toutes les positions importantes de Montmartre avaient été prises par les deux corps d'armée des généraux Douay et Ladmirault. Ce dernier général avait occupé la gare de St-Ouen et la place de Clichy, et s'était avancé vers Montmartre par un mouvement extérieur, se tenant à quelque distance en dehors des remparts.

Dans le même moment, le général Douay dirigeait un mouvement intérieur par le parc Monceaux. Montmartre, de cette façon, s'est trouvé presque entièrement entouré.

La lutte a été vive, mais les troupes ont réussi à arriver aux buttes. Il y a eu, dans cette action, un grand nombre d'insurgés tués, et environ 4,000 ont été faits prisonniers. Le nombre de canons et de mitrailleuses pris s'élève à plusieurs centaines.

Belleville est toujours au pouvoir des insurgés. Il en est de même de l'Hôtel-de-Ville et des Tuileries. Le drapeau rouge flottait sur ces deux monuments au moment où je quittais Paris, à cinq heures et demie.

Pendant tout le temps que j'ai passé dans la ville, on se battait sur la place de la Concorde, entre les insurgés, qui occupaient l'hôtel de la Marine, au coin de la rue Royale, et les troupes de l'autre côté de la rivière, sur la place du Corps législatif. Une canonnade que les insurgés avaient sous le pont Royal, près des mairies, n'a cessé de tirer.

Les insurgés, dans la rue de Rivoli et dans le jardin des Tuileries, se servaient de mitrailleuses et de fusils, et les troupes, sur le boulevard, au coin de la place des Invalides, près de la rivière, les attaquaient avec du canon. Le fort de Vanves tira sur les insurgés dans les quartiers de Montrouge et de Saint-Germain, et deux ci bombardèrent Vanves des forts de Montrouge et de Bicêtre. Il y a eu dans le faubourg Saint-Germain des escarmouches de mousqueterie sur plusieurs points. Les insurgés occupent les maisons, d'où ils entretiennent un feu rapide pour empêcher la marche des troupes du général Cissey. Parmi les prisonniers pris aujourd'hui, on a reconnu beaucoup d'anciens rouges, qui ont pris part à l'insurrection de juin 1848.

On a ordonné aujourd'hui un mouvement qui aura pour résultat de renfermer les insurgés dans un cercle formé de toute l'armée de Paris.

La Madeleine est entre les mains des troupes. Plusieurs incendies ont éclaté dans la ville. Le colonel Piquenaille, chef d'état-major du général Vergé, a été tué hier.

NOUVELLES DE VERSAILLES

Dombrowski avait été, disait-on, amené à Versailles. Renseignements pris, le général de la Commune, après une malheureuse sortie du côté de Saint-Ouen, dans laquelle il fut blessé, s'est réfugié à Saint-Denis, dans les lignes prussiennes.

Les Prussiens l'ont mis immédiatement à la disposition de la gendarmerie française, mais l'état de sa blessure ne permet pas de le transporter.

L'interrogatoire d'Henri Rochefort a eu lieu hier. Rochefort a refusé de répondre sur tous les points.

A propos de ce dernier, un détail assez piquant de son interrogatoire.

Le rédacteur en chef du Mot d'ordre était porteur de quatre montres et de quatre chaînes de montres.

Peut-être allait-il s'établir horloger en Belgique?

Les premiers mots d'explication qu'il donna M. Rochefort sur sa fuite à la Félix Pyat, c'est qu'il se rendait à Arcahon!

L'interrogatoire des prisonniers a commencé aujourd'hui même.

A six heures et demie, une quarantaine de femmes, interrogées par le juge d'instruction, ont été conduites à la maison de correction.

Deux ballons, poussés vers l'Ouest, ont passé avant-hier matin au-dessus de Versailles, l'un vers les onze heures du matin, et l'autre à midi et quart. Encore quelques braves de la Commune qui prenaient l'air de peur de s'évanouir.

On écrit d'Amiens que les autorités militaires prussiennes recevaient avis que des ballons devaient partir de Paris vers huit heures du matin.

L'un de ces ballons, rapporte un témoin oculaire, a en effet passé au-dessus de la ville d'Amiens à dix heures et demie. Il était monté par trois voyageurs, qui saluèrent en traversant la ville. L'aérostat n'était pas à une très grande hauteur.

Le droit et la force, ces deux conditions sont indispensables à tout pouvoir; l'Assemblée nationale les réunit.

La force a eu raison de la plus terrible insurrection que jamais pouvoir légitime ait vu s'organiser contre lui avec le concours des révolutionnaires de toutes les nations. Chef du pouvoir exécutif, ministres, commission spéciale déléguée par l'Assemblée, généraux, soldats, ont bien mérité, dans cette lutte terrible, du pays tout entier représenté par l'Assemblée nationale que la Commune de Paris avait juré d'anéantir.

Le droit — il nous faut bien le répéter en présence du singulier vote du conseil municipal de Lille dont nous avons parlé hier — le droit de l'Assemblée, droit illimité, constitutionnel aussi bien que législatif, ne peut être sérieusement contesté par des hommes de bonne foi.

Rappelons-nous ne us ce qui s'est passé au 8 février. Electeurs, candidats, journaux, il n'y avait dans tous les rangs qu'une voix pour donner à la future Assemblée le nom et le caractère de Constituante.

Dans une lettre que vous avons publiée le 5 février, l'honorable M. Jules Brame écrit à M. le président du comité électoral du Nord:

« Mes concitoyens m'ont fait l'honneur de m'admettre à l'unanimité parmi les candidats désignés pour représenter nos contrées à la Constituante. »

Dans le même numéro, notre liste de candidats est publiée avec la suscription: Assemblée constituante. Le Memorial en fait autant.

Il en est de même sur les affiches du comité de nos adversaires.

Le même jour, l'Union disait:

« La prochaine Assemblée n'aura pas seulement à résoudre l'immense question de la paix ou de la guerre. Elle aura à débayer un sol de débris, à jeter les fondements de la restauration sociale. »

Dans le Pas-de-Calais, l'honorable M. Longlet, donnant sa démission de préfet pour accepter la candidature, disait aux électeurs:

« Je n'ai pas besoin de vous assurer que, si vous me faites l'honneur de m'envoyer à l'Assemblée, je voterai pour la République. »

Le jour même du scrutin, nous disions: « Le Siècle est dans la désolation. La Constituante ne sera pas composée selon son cœur. La France y appellera, sans acception de parti, les hommes désignés à ses suffrages par un patriotisme éclairé. Ce n'est pas trop de cette élite pour rendre à notre patrie son prestige devant l'Europe. »

« Le Siècle a le courage d'écrire: « Il est indispensable que la Constituante soit en son entier composée de républicains de la veille. »

On le voit: pour tout le monde, la future Assemblée était Constituante. Aucun homme de bonne foi ne pourrait contester que ce fut la pensée de la France entière. Au moment de nous rendre à Bordeaux, un de nos députés du Nord, M. H. Corne, également porté sur la liste de nos adversaires, nous prie d'insérer une lettre; commençant par ces mots:

« Dès que s'est agité la question des candidatures pour l'Assemblée Constituante... Faut-il, pour achever de lever tous les doutes, rappeler le langage des journaux de

Lille pendant la période électorale? Faisons-le aussi brièvement que possible.

Memorial de Lille. — 1er février. — Ce qui est essentiel, c'est de ne pas oublier que la Constituante qu'on va nommer dans huit jours, a deux objets à remplir, tous deux de la plus haute importance et comportant les plus hautes responsabilités.

Le premier, c'est de conclure la paix. Le second, c'est de constituer un gouvernement définitif, monarchique ou républicain.

C'est en vue de ces deux objectifs que les électeurs doivent agir. — A. Esparbès.

3 février. — Nous présentons aux électeurs notre liste de candidats à l'Assemblée constituante.

La mission de nos députés comporte deux questions d'une gravité extrême:

1° Faire la paix; 2° Constituer un gouvernement.

Sur ces deux points, nous avons une égale confiance dans tous les candidats de notre liste. — A. Esparbès.

L'Echo du Nord et le Progrès du Nord ne sont pas moins affirmatifs sur la question du pouvoir constituante.

L'Echo du Nord veut même qu'on ne se préoccupe que de cette question. Voici en quelques termes il s'exprime le 3 février:

Notre seul objectif est de fonder la République. Aucune autre pensée ne nous préoccupe. Nous n'avons donc qu'une seule question à poser aux candidats à la Constituante: « Êtes-vous, ou n'êtes-vous pas Républicains? »

Dans son numéro du 5, il cite sans la moindre réserve — au contraire — les paroles suivantes de M. Achille Testelin, à la réunion publique du Grand-Théâtre:

Mes chers concitoyens, dans ce bulletin que vous allez déposer dans l'urne, vous tenez les destinées de la patrie.

Deux questions se posent: entre la paix ou la guerre, que choisissez-vous? Entre les diverses formes de gouvernement, laquelle voulez-vous?

Sur la question de la paix, tous la veulent aux conditions les moins déshonorantes possibles. Tous les candidats sont en accord.

Ce n'est pas là que vous trouverez votre criterium, vous le trouverez dans la seconde question: le choix de la forme du gouvernement.

M. Testelin recommande ensuite de voter pour des candidats qui veulent faire proclamer définitivement la République par la future Assemblée; n'oubliez pas, du reste, de rendre cette justice à l'ancien commissaire de la défense nationale dans le Nord qu'il termine en condamnant énergiquement les mauvais citoyens qui prendraient les armes et en appelant à la guerre civile, dans le cas où l'Assemblée préférerait la monarchie à la République.

« Voici le texte même de ses paroles: « Je déclare que si la majorité veut la monarchie, je me soumettrai à la monarchie. »

« Nous voulons la concorde et l'union sous la forme de gouvernement que désignera la majorité. »

Un mot maintenant du Progrès du Nord. Il annonçait le 4 février la candidature de M. Lebeau, de Calais, à l'Assemblée constituante; il reproduisait deux jours après, comme l'Ordre d'Arras, sans aucune réserve, la circulaire collective des candidats républicains du Pas-de-Calais:

« Aujourd'hui que la nation est appelée à décider de ses destinées, deux questions se posent:

« Faut-il faire la paix? « Quelle est la forme à donner au gouvernement de la France... »

Il disait, en tête de son bulletin politique, le même jour:

« Les membres du gouvernement, et ceux de la délégation de Bordeaux paraissent en désaccord au sujet des élections qui se préparent pour la Constituante. »

En un mot, d'un commun accord, l'Assemblée avait un double mandat.

Dès la séance du 17 février, l'Assemblée vote à la presque unanimité le décret suivant:

« L'Assemblée nationale, dépositaire de l'autorité souveraine.

« Considérant qu'il importe, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations,

« Décrète: « M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française; il exercera ses fonctions sous l'autorité de l'Assemblée avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

En d'autres termes, l'Assemblée, avec une sagesse à laquelle tout le monde a rendu hommage, n'a voulu user, dans les circonstances les plus pressantes, que d'une partie de son pouvoir souverain. Deux jours après, elle a entendu dans le même sens la proposition de M. Thiers de « suivre la seule politique possible, et même concevable en ce moment, de pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail. Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être longue, le temps de discuter de peser les théories de gouvernement sera venu; et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays. »

Alors se posera la seconde question: le redressement du nom du pays. C'est bien ainsi que l'entend l'Assemblée, comme on l'a vu hier encore par son vote sur les pétitions constitutionnelles.

C'est bien là aussi, nous le répétons, que les électeurs lui ont donné.

Et, quelle que soit sa décision, tous les bons citoyens devront s'y soumettre. Car, du côté de l'Assemblée, issue du libre suffrage universel, s'est toujours trouvée le droit, et se trouve désormais la force.

(Propagateur.)